



FREC Réunion séminaire octobre 2018

Ce rapport formalise les contributions de l'ensemble des services de l'État et des établissements publics de l'État qui contribuent à la mise en œuvre de la Feuille de Route de l'Economie Circulaire à La Réunion lors du séminaire organisé par la DEAL et 1 'association Green Cross France et Territoires en octobre 2018.

Elle précise les actions à engager d'ici 2020 par l'État par niveau de priorité suivant 4 axes de travail :

- Mieux produire (P);
- Mieux consommer (C);
- Mieux gérer nos déchets (D);
- Mobiliser tous les acteurs (M).

Un niveau de priorisation a par ailleurs était affecté aux actions.

Ce travail de synthèse sera la base de travail pour établir chaque année un plan d'action spécifique pour les services de l'État et les établissements publics de La Réunion.



Contexte de ce rapport

L'économie circulaire se place au coeur de la transition écologique voulue par l'État français. Nous devons arrêter ce système « Extraire, produire, consommer, jeter » qui amène à épuiser nos ressources. Il faut progresser vers une économie différente, où nous consommons de manière sobre, où les produits ont une durée de vie plus longue, où nous limitons les gaspillages et où nous arrivons à faire de nos déchets de nouvelles ressources.

La transition vers une économie circulaire est aujourd'hui un objectif national transcrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et comme l'un des piliers du développement durable.

Depuis avril 2018, la Feuille de Route pour l'Economie Circulaire (FREC) décline de manière opérationnelle la transition écologique à opérer. Toutes les parties prenantes de notre société sont concernées, des acteurs économiques aux consommateurs.

L'économie circulaire porte en elle de multiples dynamiques de progrès et d'innovations technologiques, numériques et sociales qui réconcilient l'environnement avec l'économie. Le territoire de La Réunion n'est pas en reste, de nombreux acteurs du monde associatif, de l'entreprise et de l'industrie participent d'ores et déjà à cette dynamique.

Les services et établissements publics de l'État ont également un rôle à jouer. Ces derniers ont par ailleurs organisé un séminaire en octobre 2018 pour se coordonner et se fixer des actions prioritaires pour les toutes prochaines années. Le directeur de l'Association Green Cross International, Nicolas IMBERT, expert de l'économie circulaire en milieu insulaire a accompagné la DEAL dans la préparation des ateliers de travail en nous faisant bénéficier de son expérience sur les démarches d'économie circulaire et plus largement d'économie verte en milieu insulaire tropicale notamment dans le Pacifique

A travers les services déconcentrés de l'État mais également leurs établissements publics, nous avons pu identifier des leviers et des synergies à déployer rapidement sur le territoire à travers du financement, de la coordination, de l'accompagnement technique, réglementaire et financier.

Les marges de progrès sont importantes, La Réunion en particulier et la France en général est en retard par rapport à beaucoup de ses voisins européens en matière de valorisation des déchets ménagers.

A La Réunion, aujourd'hui près de 600 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant sont collectés. Le développement du tri des déchets ménagers, depuis son introduction en 2002, a permis de réduire la quantité de déchets ultimes enfouis. Cependant seul 20% des déchets ménagers collectés sont aujourd'hui recyclés.

Il en va de même pour la valorisation matière des déchets inertes du BTP. Le secteur produit 2 millions de tonnes de déchets inertes recyclables. Environ 10 % sont aujourd'hui recyclés.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRGD) comportera un Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire. L'ambition « zéro-déchet » en 2030 de la collectivité régionale devra y être traduite.

Les objectifs des services de l'État à La Réunion sont aujourd'hui clairs et sont ceux de la FREC :

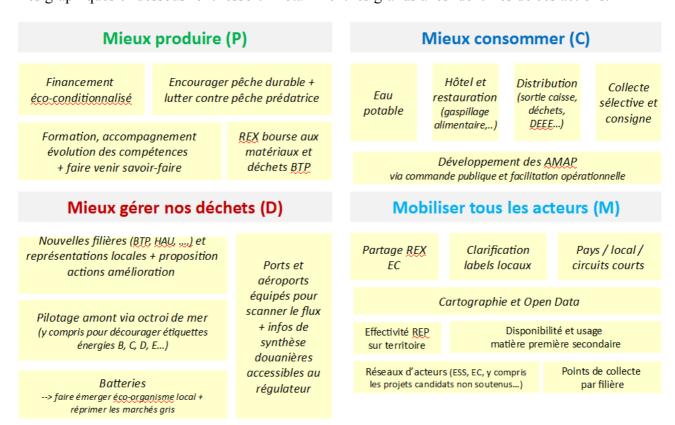
- ✓ Réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010;
- ✔ Réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010 ;
- ✓ Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025 ;
- ✓ Economiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique (2 % émissions nationales et 2 fois émissions de La Réunion);
- ✓ Créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires, y compris dans des métiers nouveaux.

Les 50 mesures de la FREC nationale démontre par sa richesse que l'économie circulaire n'est pas que le recyclage des déchets. Elle va bien au-delà et interroge la conception des produits ainsi que l'optimisation de leurs usages pour augmenter leur durée de vie. Ces dimensions concernent de nombreux domaines de compétences dont les services et établissements publics de l'État ont un rôle à jouer.

Ce séminaire a mis en évidence 80 actions qui concernent le périmètre d'action et de responsabilité des services déconcentrés de l'État et de ses établissements publics.

Un niveau de priorité a également été affecté suivant l'importance des enjeux liés et la faisabilité de mises en œuvre rapide.

Les graphiques ci-dessous font ressortir notamment les grands axes identifiés de ces actions.



Innover en Outre Mer (I)

Structurer la Recherche et nouveaux métiers sur l'Economie Circulaire à la Réunion

Créer un organisme de suivi des déchets et coproduits de l'agriculture et de la pêche

Stimuler les savoir-faire agricoles / horticoles en économie circulaire biomasse et végétal

Droits à l'expérimentation – adaptation territoriale: techniques constructives (cf. CSTB), agriculture...

Etat Exemplaire (E)

Mobilisation interne de l'Etat compatible PRAEC

Economie circulaire dans tous contrats de convergence Achats publics durables Compostage bio-déchets pédagogiques dans les bâtiments d'Etat

Tri et traitement des déchets des administrations

Référents <u>Economie</u> Circulaire

Les bénéfices attendus pour le territoire de La Réunion sont les suivants :

- Création d'**emplois locaux non délocalisables** dans l'économie formelle et de redynamisation du **développement économique local**;
- Développement de la résilience du territoire autour de l'efficacité énergétique ;
- Transition d'une gestion des déchets impactante et d'une gestion des énergies inflationniste à une **économie de ressources et services**;
- Développement de la **proximité** par l'invention de solutions plurielles, adaptées aux ressources et aux besoins locaux.

Ce rapport répertorie ainsi ces 80 actions en faisant rappel d'une part à la mesure de la FREC qui la concerne et son niveau de priorité associé.

Mieux produire

Objectifs stratégiques de la FREC

- Inciter à une montée en gamme et une différenciation des produits par une meilleure performance environnementale ;
- Produire mieux avec moins de ressources non renouvelables ;
- Incorporer plus de matière première recyclée en particulier pour le plastique ;
- Créer des emplois et répondre aux besoins en formations pour les nouveaux métiers ou les nouvelles compétences de l'économie circulaire.

Accompagner l'investissement productif (FREC2)

• Accompagner l'accès à l'eau potable (réseau de distribution, qualité sanitaire de l'eau) pour une utilisation rationelle de l'eau potable pour des besoins alimentaires priorisés.

Gérer les ressources de façon plus soutenable (FREC5)

- Identifier et développer des marchés "autonomie alimentaire" (aquaculture eau douce) ;
- Promouvoir les pêcheries artisanales ;
- Lutter contre la pêche illégale ;
- Mettre en place de manière ambitieuse le plan européen de transition des activités de pêche.

Adapter à partir de 2019 les compétences professionnelles pour mieux produire au niveau national et dans les territoires (FREC6)

- Faire venir des personnes qualifiées avec retours d'expérience ;
- Faire programme EC à tous les niveaux de l'éducation nationale (primaire, secondaire et supérieur).

Actions priorités 2

Incorporer davantage de matières premières issues du recyclage dans les produits (FREC1)

 Méthanisation: participer au cas par cas à la négociation au tarif de rachat vis-à-vis de la CRE;

Accompagner l'investissement productif (FREC2)

- Eco-conditionnaliser les accompagnements financements et ingénierie: fonds ADEME, contrats de convergence, fonds européens (vers un cahier des charges);
- Faciliter l'accès à l'information sur les aides qui existent, notamment les aides publiques ;
- Mettre en réseau les producteurs de déchets et matières.

Permettre aux filières REP de sécuriser les investissements des filières industrielles du recyclage et des producteurs de produits recyclés (FREC4)

REX bourse aux matériaux.

Gérer les ressources de façon plus soutenable (FREC5)

- Identifier et développer des marchés "autonomie alimentaire" (aquaculture eau douce) ;
- Equipements Ports et Aéroports type scanner pour le contrôle des flux sur le territoire réunionnais ;
- Accompagner la création des métiers et formation de l'EC comme "conseiller en EC".

Adapter à partir de 2019 les compétences professionnelles pour mieux produire au niveau national et dans les territoires (FREC6)

- Accompagner la professionnalisation des filières diplômantes universitaires en direction de l'EC;
- Mettre en place une filière professionnelle sur la gestion des déchets et leur valorisation (CCIR, Région, CNFPT).

Objectifs stratégiques de la FREC

- Donner aux consommateurs les moyens d'une consommation plus responsable ;
- Allonger la durée de vie des produits ;
- Créer des emplois pérennes, notamment issus de l'économie sociale et solidaire, dans le secteur de la réparation ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Actions priorités 1

Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire (FREC14)

• Etat des lieux de la mise en œuvre de l'obligation réglementaire de la GMS de donner leurs produits proches de la DLC aux associations caritatives.

Actions priorités 2

Améliorer l'information du consommateur (FREC13)

- Faire campagne de communication sur les enjeux environnementaux et sanitaires liés à l'alimentation (produits locaux, valorisation des biodéchets, surconsommation);
- Programme spécifique d'éducation à une meilleure alimentation (agriculture biologique, produits frais locaux, lutte contre gaspillage alimentaire) limitant la consommation de ressources et d'énergie en milieu scolaire « EDUC'ALI » ;
- Accompagner la clarification des labels alimentaires et produits agricoles ;
- Accompagner la clarification, le développement et la mise en visibilité des labels pays / circuits courts / NOULAFE.

Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire (FREC14)

• Accompagner l'interprofession hôtellerie et restauration pour « Doggy-bag ».

Mieux gérer nos déchets

Objectifs stratégiques

- Viser la collecte de 100 % des déchets recyclables ;
- Rendre le tri des déchets beaucoup plus simple pour les Français ;
- Sortir les biodéchets valorisables des poubelles ;
- Accélérer la mise en place de la tarification incitative de la gestion des déchets ;
- S'assurer que les entreprises et les administrations qui produisent de grandes quantités de déchets respectent leurs obligations vis-à-vis du tri à part des 5 flux de déchets les plus facilement recyclables : métal, papier, bois, plastique, verre ;
- Pour les déchets du BTP : fixer des objectifs de tri et de recyclage lors des déconstructions mais également pendant la phase de construction.

Enclencher une dynamique de « mobilisation générale » pour accélérer la collecte des emballages recyclables, les bouteilles plastique et les canettes grâce à la consigne solidaire (FREC17)

- Accompagner l'évolution des modèles de consommation de l'eau en bouteille (consignes volontaires et réduction de l'usage des plastiques pour la distribution (éco conception et modèle de la livraison d'eau en bonbonne avec distributeur));
- Encourager la collecte sélective et/ou les consignes des bouteilles verre (comme pour la brasserie de Bourbon);
- Encourager le recyclage et collecte sélective des bouteilles plastiques et bouchons, à travailler avec Cilaos et Edena;
- Installation de bornes de collectes « emballages » à la sortie des GMS (carton, plastiques, bouteilles, canettes, verres);
- Encourager la collecte sélective et/ou les consignes d'autres emballages ou contenants.

Étendre le champ de la filière REP « emballages » aux emballages professionnels et se donner pour objectif d'augmenter le pourcentage de bouteilles et canettes collectées dans le secteur des cafés, hôtels et restaurants (FREC18)

• Tous les déchets sont actuellement exportés : travailler avec CITEO, l'éco-organisme, pour monter une filière locale sur les emballages.

Améliorer le dispositif de pictogramme appelé « Triman » en simplifiant sa définition (FREC20)

• Accompagner le déploiement local du marquage Triman avec les producteurs locaux de produits alimentaires et manufacturés.

Adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination (FREC21)

• Intervenir sur l'octroi de mer et rentrée sur le sol réunionnais des équipements de meilleur qualité (interdiction matériels B,C,D).

Valoriser tous les biodéchets de qualité et permettre au secteur agricole d'être moteur de l'économie circulaire (FREC24)

- Accompagner la création d'une filière locale HAU;
- Programme de recherche sur valorisation biomasse végétale locale (barquettes,...);
- Etat des lieux sur la gestion bio-déchets dans la grande distribution (obligation réglementaire).

Élaborer début 2019 un référentiel de bonnes pratiques et d'outils destiné aux collectivités pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets (FREC27)

- Faire fonctionner le 1/1 (REP);
- Sanctionner les metteurs sur le marché pour retour au magasin de distribution gratuit (REP) ;
- Intervention auprès des collectivités pour ramassage d'ordures ;
- Faire remonter les dysfonctionnements et mauvaises interprétations à la commission des filières REP avec retours d'information sur le territoire ;
- Filière 1/0 et filière lucrative (batteries);
- Besoin de faire émerger une expérimentation avec un éco-organisme local et coopération OI sur les filières d'évacuation (batteries);

- Faire le lien entre éco-organisme et collectivités sur les dépôts sauvages et performance des collectes (SICR) assurer des collectes sélectives pour faciliter le tri et valorisation des déchets :
- Eco-contribution : faire le bilan des éco-contributions collectées et où passe l'argent ? Le retour sur investissement est-il à la hauteur ?
- HS : absence de filières sur les déchets dangereux des ménages ;
- Mettre en place une filière REP sur mobilier avec intervention locale d'éco-mobilier ;
- Plate-forme de suivi et renseignement des dépôts sauvages.

Revoir le fonctionnement de la gestion des déchets du bâtiment en rendant la collecte plus efficace (FREC33)

- Durcir les sanctions relatives aux dépôts sauvages vis à vis des entreprises concernées ;
- Promouvoir la bourse aux matériaux de la CERBTP :
- Encourager un guide de bonnes pratiques sur les déchets du BTP pour les producteurs et utilisateurs ;
- Etudier la retenue financière jusqu'à la preuve d'évacuation des déchets du BTP vers filière appropriée ;
- Encourager la constitution d'une filière REP avec les distributeurs de matériaux de construction.

Faciliter la sortie du statut de déchet (FREC37)

- Sortie du statut de déchet: priorité aux terres excavées comme déchet du BTP ;
- REX bourse aux matériaux / évaluer et/ou l'efficience de la bourse aux matériaux.

Garantir le respect des règles du jeu (FREC39

- Revoir à partir de 2019 les règles d'acceptation en décharge et en incinérateur des déchets de personnes morales ;
- S'assurer que les administrations mettent en place un tri et valorisation des traitements de leurs déchets

Actions priorités 2

Revoir le fonctionnement de la gestion des déchets du bâtiment en rendant la collecte plus efficace (FREC33)

• Encourager les contrôles de marchés publics y compris des sous-traitants ;

Mieux mobiliser tous les acteurs

Objectifs stratégiques

- Informer, éduquer et former tous les acteurs à l'économie circulaire ;
- S'appuyer sur le levier décisif de la commande publique ;
- Mobiliser collectivités et entreprises dans les territoires ;
- Installer une gouvernance pérenne ;
- Accompagner la transition vers l'économie circulaire par un financement adapté.

Mener un effort de communication inédit pour mobiliser les citoyens et les entreprises (FREC41)

- Mettre en place un club des acheteurs EC publics et privés ;
- Rendre publics, avec leur accord, la présentation et la description d'entreprises candidates à une aide ou à une subvention publique et qui ont rencontré l'intérêt du jury (qu'elles aient ou non obtenu une subvention).

Sensibiliser et éduquer (FREC42)

- Réprimer plus fortement et de manière plus visible les marchés gris ;
- Valoriser les actions exemplaires en EC à La Réunion ;
- Informations transparentes sur la part du local dans les produits vendus à La Réunion.

Généraliser et pérenniser l'action territoriale autour de l'économie circulaire (FREC43)

- Rassembler les professionnels et services de l'état autour de l'économie circulaire (stratégie en cohérence avec le PRAEC) ;
- Création d'un organisme de suivi des déchets en agriculture à la DAAF;
- Identification les acteurs de l'ESS et de l'EC à travers un annuaire mise à jour.

Faire de la commande publique et du dispositif « Administration exemplaire » un levier pour déployer l'économie circulaire (FREC44)

- Fixer des orientations EC au sein du contrat de convergence ;
- Compostage des biodéchets du restaurant de l'université et valorisation du compost produit (normalisation et circuit de distribution) :
- Nommer un Référent EC dans chaque service de l'État et animer un réseau de correspondant;
- Mettre en place d'une convention EC interservices de l'État sous l'égide du Préfet.

Renforcer les synergies entre entreprises (écologie industrielle et territoriale – EIT) (FREC46)

• Bourse aux matières premières et secondaires.

Mobiliser la communauté scientifique et technique avec une approche pluridisciplinaire (FREC47)

• Structurer la recherche sur l'économie circulaire.

Intégrer les enjeux particuliers aux outre-mer (FREC49)

- Soutenir financièrement les vélos scooters ;
- Mettre en place des filières locales REP (à commencer par REP emballage, REP mobilier avec contribution locale, HAU);
- Assurer la représentation locale de tous les éco-organismes.

Poursuivre l'action de la France en faveur de l'économie circulaire à l'échelle européenne et internationale (FREC50)

• Interpeller la COI sur la mutualisation des gisements de plastiques pour créer une filière.

Mener un effort de communication inédit pour mobiliser les citoyens et les entreprises (FREC41)

- Mettre en place un label local EC pour les prestataires de services pour s'y référencer dans les appels d'offres ;
- Incitation fiscale aux dons non alimentaires;
- Rendre accessibles au régulateur les informations de synthèse douanière.

Sensibiliser et éduquer (FREC42)

Promouvoir les AMAP.

Faire de la commande publique et du dispositif « Administration exemplaire » un levier pour déployer l'économie circulaire (FREC44)

• Généraliser les achats publics « durables » en mettant une plateforme d'achat local.

Renforcer les synergies entre entreprises (écologie industrielle et territoriale – EIT) (FREC46)

• Cartographie des flux déchets/ressources en open data.

Intégrer les enjeux particuliers aux outre-mer (FREC49)

- Accompagner l'interprofession hôtellerie et restauration pour «barquette individuelle et réutilisable » en plastique qui prendra fin d'ici 2020 à La Réunion ;
- Accompagner les producteurs, droit à l'expérimentation à La Réunion (CSTB : acteur mais pas forcément moteur, mettre en place une antenne à La Réunion (Université, Etat-DEAL...);
- Taxation importation suivant critères (carbone, écoconception, fin de vie, recyclable et/réparable, avec ou sans filière de traitement local);
- Augmenter l'offre des matériaux en entrée de déchetteries et évolution vers plateforme de ressourceries.